



CS_2022_12

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, à dix heures, se sont réunis Grande Salle de La Bergerie à SAINT PERE EN RETZ, sur convocation adressée le dix-sept mars deux mille vingt-deux, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAIN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : MM. Mickaël DERANGEON et Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. Patrick PRIN*), Daniel BENARD, Patrick BERNIER et Ivan THERY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Paul SEZESTRE et Armel VION (*pouvoir reçu de M. Jean-Yves HENRY*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de Benoît LELIEVRE*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Pascal DABIN (*pouvoirs reçus de MM. Bernard BELLANGER et Denis THIBAUD*), Thierry GRASSINEAU Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir reçu de M. Hervé CREMET*), Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT et Frédéric LAUNAY.

Secrétaire de séance : Raymond CHARBONNIER

Titulaires : 58

Quorum : 20

Présents : 30

Votants : 36

Pouvoirs : 6

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **RÉGION DE BLAIN** : M. Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB, Luc NORMAND et Patrick PRIN (*pouvoir donné à M. Jean-Michel BRARD*) ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ et Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Jean-François CHARRIER, Yves DAUVE, Jean-Yves HENRY (*pouvoir donné à M. Armel VION*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Jean-Michel CLAUDE, Joël JAMIN, Éric LUCAS, Laurent MERCIER et Jacques PRAUD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE (*pouvoir donné à M. Frédéric MILLET*) et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. Pascal DABIN*), Jean-Guy CORNU, Hervé CREMET (*pouvoir donné à M. Jean-Marc JOUNIER*), Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD (*pouvoir donné à M. Pascal DABIN*) et Vincent YVON.

VOTE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2022 A 2026 – BUDGET 2022

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires acté le 28 janvier 2022, il a été présenté aux Membres du Comité Syndical le programme prévisionnel d'investissements à réaliser entre 2022 et 2026 (164 M€) qui se décompose ainsi qu'il suit :

- Ouvrages de production : 31,2 M€
- Ouvrages de transport : 42,6 M€
- Rénovation des réservoirs : 3,2 M€
- Renouvellement du réseau : 86,9 M€

Compte tenu du calendrier prévisionnel de réalisations de ces différents projets et afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2022, il est proposé de voter une autorisation globale de programme en prévoyant l'inscription des crédits de paiement correspondants sur la durée du projet de 2022 à 2026.

Ainsi, le Comité syndical,

**Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu l'instruction codificatrice M4,
 Vu la délibération prise, séance tenante, relative aux modalités de gestion des AP/CP,
 Vu les délibérations d'AP/CP n° 1.0 à 5.0 en date du 29 janvier 2021 et exécutoires le 02 février 2021,
 Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des différents dossiers de travaux d'investissements,**

Après en avoir délibéré :

- **CLÔTURE les Autorisations de Programme en cours au 01/01/2022 afin de les intégrer dans l'AP globale 2022 à 2026 et qui concernent les opérations suivantes :**

n° 1.0	Travaux feeder sous la Loire	18 200 k€
n° 2.0	Travaux réhabilitation usine Nort/Erdre	6 500 k€
n° 3.0	Travaux réhabilitation usine Massérac	3 100 k€
n° 4.0	Création nouvelle usine Val St Martin	11 300 k€
n° 5.0	Doublement liaison Basse-Goulaine/Les Pégers	10 200 k€

- **ADOpte le montant global d'une autorisation de programme à hauteur de plus de 142 M€ entre 2022 et 2026 et la répartition des crédits de paiement correspondants tels que présentés dans l'annexe jointe :**

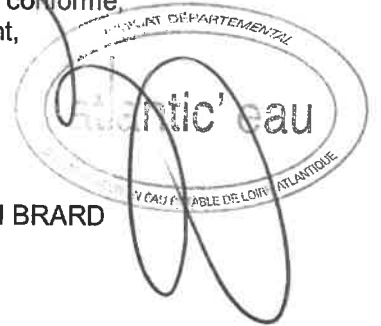
CREDITS DE PAIEMENTS (en M€)						
Réalisations antérieures	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
44 554	24 701	38 810	22 255	8 320	3 475	142 116

Les dépenses seront financées à partir des crédits de paiement à inscrire au budget d'atlantic'eau et seront susceptible d'ajustements compte tenu des aléas pouvant intervenir. Elles seront imputées aux chapitres 21 « immobilisations corporelles » et chapitre 23 « immobilisations en cours ».

- **AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS_2022_12

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 30/03/2022
 - ~~de sa notification et/ou publication~~ ou affichage le 30/03/2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.